

Histoire sociale et intellectuelle de la Chine

M. Jacques GERNET, membre de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

I. *Education et société en Chine*

Les travaux des deux années précédentes orientaient vers une histoire de l'éducation en Chine depuis la réforme néo-confucéenne. Quel type d'homme s'est-on efforcé de fabriquer à partir des XI^e-XII^e siècles ? Question capitale, inséparable de l'histoire de la société chinoise et des destins de la Chine, où la matière est surabondante et se prête d'autant mieux au comparatisme que les bons travaux sur l'histoire de l'éducation en Occident ne manquent pas.

On sait qu'en Europe la diffusion de l'imprimerie a coïncidé avec les deux Réformes et marqué un tournant dans l'histoire des conceptions et des pratiques de l'éducation. Des analogies très générales avaient été soulignées les années précédentes entre les XVI^e-XVII^e siècles européens et les XI^e-XII^e siècles chinois : la reproduction courante et pratique de l'écrit, l'accroissement des classes lettrées, la centralisation étatique sont des phénomènes concomitants, probablement liés, qui donnent en Chine une nouvelle vigueur à la lutte séculaire contre les formes jugées aberrantes de la culture populaire, le plus souvent orale (chansons, conteurs, théâtre), mais aussi en partie écrite (on connaît la vogue du roman dans les milieux populaires au moins à partir de l'époque des Ming), et contre les superstitions et les cultes irréguliers. Les questions soulevées, pour l'époque mandchoue, par Evelyn Sakakida Rawski (*Education and Popular Literacy in Ch'ing China*, Ann Arbor, 1979) ont été reprises dans cette perspective. Les premiers glossaires et les premières encyclopédies populaires imprimés apparaissent au X^e siècle dans les régions peuplées et actives du bas Yangzi et du bassin Rouge au Sichuan (le plus ancien spécimen connu de vocabulaire illustré de caractère populaire est un xylographe de 1371 qui remonte vraisemblablement à un original du XIII^e ou XII^e siècle ; le premier manuel analogue en Occident est l'*Orbis Sensualium Pictus* de Comenius en 1658). En même temps que le besoin spontané d'instruction dont ces premiers imprimés témoignent

dans les milieux populaires les plus riches et les plus évolués, s'est affirmée dans les hautes classes une volonté de moralisation et de normalisation de l'ensemble de la société. La morale néo-confucéenne est une morale répressive à prétention universelle. D'où l'essor des entreprises d'éducation à partir du XI^e siècle, aussi bien de la part de l'Etat que des particuliers. L'effort inlassable déployé pour éduquer les gens du peuple explique pourquoi la culture populaire, quand elle nous est connue, apparaît le plus souvent contaminée par les traditions des milieux lettrés.

Cette éducation du peuple ne s'est pas exercée seulement par l'intermédiaire des écoles, mais aussi grâce aux « conventions cantonales » (*xiangyue*) depuis la fin du XI^e siècle et au système des groupes de familles connu sous le nom de *baojia*, ainsi que par la lecture commentée à la nouvelle et à la pleine lune de cette sorte de catéchisme que furent à partir des Ming les « Saintes instructions » (*shengyu*). Mais l'effort d'endoctrinement semble avoir été inégal, plus intense au XVI^e siècle et sous la dynastie mandchoue ainsi qu'au début des Ming, après cette période de relâchement moral que fut l'époque mongole. Dès 1375 avait été créé sur incitation de l'Etat un immense réseau d'écoles communales (*shexue*) dans l'ensemble de l'empire et cette initiative marque sans doute un des progrès importants de l'éducation populaire. Parmi les textes mis à contribution au cours de cette année figurait une œuvre de Lü Kun (1536-1618) relative à ces écoles rurales. Lü Kun s'était intéressé à l'instruction des femmes et à l'éducation des jeunes enfants ; il s'était préoccupé aussi d'apprendre des métiers aux infirmes et aux aveugles. Ses *Shexue yaolue* (« Principes généraux pour les écoles communales ») montrent que ces écoles répondaient au double souci d'inculquer des principes de morale aux enfants des campagnes et de pourvoir l'administration en petits cadres par une sélection des meilleurs éléments.

Les conclusions d'E. Rawski sur le niveau général d'instruction dans la Chine de l'époque mandchoue ont été jugées parfois excessives. Il est vrai qu'on ne dispose d'aucune statistique et que la situation variait suivant les régions, mais les témoignages contemporains sont unanimes, surtout pour les régions du Yangzi et de la Chine du Sud. Comme disait le P. Huc au milieu du XIX^e siècle : « La Chine est assurément le pays du monde où l'instruction primaire est la plus répandue ». Il y avait d'ailleurs à la multiplication, depuis les Song, des écoles publiques et privées fondées par l'Etat, les fonctionnaires, les élites locales, les communes ou les clans pour leurs membres riches ou pauvres, des raisons diverses : le besoin de connaissances pratiques, le désir de se distraire par la lecture, le prestige de la culture écrite, la possibilité réelle de s'élever par les concours qui donnaient accès aux grades mandarinaux, le rôle fondamental attribué en Chine à l'éducation. C'est en effet un thème constant depuis les Han que les habitudes collectives, les mœurs et l'éducation sont les vrais fondements de l'ordre politique et de l'harmonie sociale. Loin d'être, comme en Occident, l'instru-

ment privilégié de l'organisation de la cité et des nations, les lois n'ont jamais été en Chine qu'un ensemble de dispositions pénales, considérées sans doute comme utiles et même indispensables, mais aussi comme impuissantes à faire régner la paix sociale. Gouvernement (*zheng*) et éducation (*jiao*) y sont traditionnellement associés. Mais on espère reprendre plus tard la grande question de l'éducation populaire.

Les vingt-quatre ouvrages réunis et préfacés par Chen Hongmou (1696-1771) dans le premier recueil de ses *Wuzhong yigui* (« Règles léguées par les anciens classées en cinq sortes ») (sa préface générale est de 1739) se répartissent de façon à peu près régulière du XI^e au XVII^e siècle, longue période au cours de laquelle les principes généraux ne semblent guère avoir varié. Ils ont fourni, avec quelques autres œuvres de la même période, les éléments d'une étude centrée sur l'éducation des jeunes enfants en milieu lettré et ont permis de mettre en lumière un ensemble de différences caractéristiques entre traditions chinoises et occidentales. Traités, méthodes, essais ou recueils de textes, ces ouvrages ne reflètent sans doute pas exactement une réalité difficile à saisir. On y trouve assez souvent des critiques contre une forme d'éducation qui était orientée avant tout vers la réussite aux concours mandarinaux. Mais ils sont l'expression de la norme et certains textes du recueil ont effectivement servi dans les écoles.

Il entre bien évidemment dans les conceptions chinoises de l'éducation des présupposés philosophiques. D'après la célèbre thèse du *Mencius*, toutes les vertus humaines ont leur racine dans la nature de l'homme. L'éducation doit donc avoir pour objet, non pas de réformer la nature, mais de développer ces racines de bien grâce à des soins attentifs. « Les jeunes enfants sont comme des plantes qui viennent de germer, écrit Wang Yangming (1472-1529). Si on les maltraite et si on les gêne dans leur croissance, elles dépérissent ». On est à l'opposé du pessimisme qui inspire les conceptions de l'éducation dans l'Europe des deux Réformes, bien que, sous l'influence du bouddhisme, la morale chinoise soit devenue plus rigoriste depuis le XI^e siècle : les aspirations naturelles au bien du *Mencius* ont été en effet considérées par les philosophes néo-confucéens comme les manifestations d'une nature morale innée, analogue à la nature de Buddha (*foxing*), reflet d'un principe d'ordre cosmique (*tianli*) toujours présent, mais obscurci par les passions et les désirs égoïstes. De là, dans le néo-confucianisme le plus orthodoxe, une opposition tranchée entre raison et passions dont certains auteurs s'attacheront à montrer, à partir du XVI^e siècle, qu'elle est en contradiction avec les véritables traditions chinoises.

Nature et culture ne sont cependant jamais catégoriquement opposées. D'après un propos prêté à Confucius : « Ce qui s'est formé dans l'enfance est pareil aux dons innés (*tianxing*) ; l'habitude est semblable à la nature (*ziran*). L'intérêt porté à la petite enfance, nouveau en Occident, est au

contraire ancien en Chine. Il y est admis que l'homme dès sa naissance est programmé pour apprendre, de sorte qu'il importe d'être très attentif aux impressions et aux habitudes acquises dès les premières années. Les auteurs mettent en garde les adultes qui gâtent les bébés ou leur apprennent par jeu à frapper leurs parents ou leurs aînés. Mieux encore, d'après une tradition qui remonterait au début du 1^{er} millénaire, c'est dès le stade du fœtus que commencerait l'éducation. Les deux principaux textes relatifs à l'éducation du fœtus (*taijiao*), le *Xinshu* de Jia Yi (200-168) et le *Lienü zhuan* de Liu Xiang (79-8 avant n.è.), font état d'une discipline de vie extrêmement régulière qui aurait été imposée aux premières reines des Zhou et principalement à la mère du roi Wen dès le troisième mois de la grossesse. Les prescriptions intéressaient la tenue, le genre de vie, la diète (ne pas se coucher sur le côté, ne pas s'asseoir de travers..., pas de nourriture sortant de la norme, pas de spectacles ni de musiques licencieuses...).

Le désir de ne jamais rien imposer à l'enfant qui soit au-dessus de ses forces rend compte de l'intérêt porté aux différents stades de son développement. Sima Guang (1019-1086) établit un programme année par année pour cette entreprise de socialisation continue et progressive qu'est l'éducation : « Dès que l'enfant sera capable de se nourrir par lui-même, on lui apprendra à se servir de sa main droite... » ; à 6-7 ans, garçons et filles sont séparés et la discipline devient plus sévère ; mais le grand tournant se situe à 14-15 ans, quand l'enfant quitte la petite école (*xiaoxue*) pour la grande (*daxue*). Lu Shiyi (1611-1672), qui souhaite qu'on mette les enfants à l'école dès 4 ou 5 ans, oppose deux périodes dont la distinction a d'après lui une grande importance pédagogique : jusqu'aux environs de 14 ans, il faut profiter de ce que les enfants retiennent aisément tout ce qu'ils apprennent, car la mémoire faiblit ensuite tandis qu'avec l'éveil des sens se développe la compréhension.

Depuis Zhu Xi (1130-1200), les auteurs dénoncent les méfaits d'un système d'enseignement qui vise à dresser les enfants le plus tôt possible en vue de leur réussite aux concours et insistent sur l'importance d'une éducation adaptée à leur âge. L'apprentissage trop précoce du style des copies de concours (le *shiwén*) et l'imitation des modèles de dissertation produisent des ravages irrémédiables. Ce type d'éducation livresque et sans joie, accompagné bien souvent de peines corporelles, a pour effet de ligoter les enfants dès leur plus jeune âge et de supprimer chez eux tout ressort naturel (*tianji*), explique Lu Shiyi. Le difficile dosage entre rigueur et indulgence devient alors impossible. Il faut veiller au contraire à préserver chez l'enfant son esprit d'enfance (*tongzi zhi xin*), dit Lü Kun. Et pour cela on recourra aux chansons (*geshi*) et à l'imitation de rites (*xili*). Dans un texte remarquable, le *Xunmeng jiaoyue* (« Principes généraux d'éducation élémentaire »). Wang Yangming réhabilite ces deux pratiques relativement négligées à son époque. Les chansons et les danses qui les accompagnent permettent aux

enfants d' « exprimer par la musique et par le rythme ce qui en eux est noué et réprimé » ; elles sont un moyen « pour évacuer leur besoin de sauter et de crier » (on pense à ce que dit Platon dans les *Lois* de la vertu éducative de la danse). De nombreux auteurs, dont Lü Kun et son père, se sont attachés à composer des chansons pour enfants, sur des rythmes de trois à cinq syllabes, formés d'une suite de proverbes, dictons ou règles de conduite appris par cœur et dont le sens s'éclaircira parfois plus tard pour les enfants. Lu Shiyi, au xvii^e siècle, veut qu'on fasse une place dans l'enseignement aux sciences et aux connaissances utiles, et préconise d'introduire dans ces chansons des notions d'astronomie, de géographie et de mathématiques. C'est sous cette forme de formules rythmées que se transmettent depuis toujours les préceptes propres à la plupart des métiers et sur ce modèle qu'ont été composés nombre de manuels d'enseignement élémentaire, dont les célèbres « Trois-Cent-Mille » qui furent en usage jusqu'à la fin de la dynastie mandchoue (le « Classique en trois caractères » composé au xiii^e siècle, les « Cent noms de famille » composé au xi^e et le « Texte en mille caractères » qui remonte à la première moitié du vi^e siècle).

La poésie avait aussi sa place depuis les Tang dans l'enseignement des jeunes enfants. Un des textes réunis par Chen Hongmou est un recueil de poèmes dus pour la plupart à de célèbres poètes du vii^e au xiv^e siècle. Ils ont été choisis en raison de leur simplicité et de leur morale implicite. Un recueil plus important de poèmes des Tang et des Song, le *Qianjia shi* (« Poèmes des mille auteurs ») compilé par Liu Kezhuang (1187-1269) était en usage à l'époque mandchoue.

Avec les chansons et les poèmes, les exercices rituels forment l'essentiel de l'éducation des jeunes enfants. Wang Yangming n'est pas seul à préconiser l'imitation des principaux rites (imposition du bonnet viril, mariage, sacrifices aux ancêtres...). L'enfant doit acquérir en outre tout un ensemble de gestes et d'attitudes indispensables dans une société où l'étiquette joue un grand rôle, prendre l'habitude d'un maintien grave et correct, d'un contrôle exact et permanent de ses gestes et de ses paroles. Les règles de la bienséance qui distinguent l'homme de bien des « gens des marchés » sont innombrables et précisées dans le moindre détail. L'attention portée aux bonnes manières remonte en Chine aux anciens Rituels. Son utilité semble avoir été moins ressentie dans notre société médiévale et le *De civilitate morum puerilium* d'Erasmus témoigne d'un souci nouveau de la bienséance.

Un tel type d'éducation est en contradiction avec toute forme d'activité physique violente. Les exercices guerriers et les sports (football, polo, tir à l'arc, équitation...) sont tombés en défaveur depuis l'avènement de l'idéal du lettré aux xi^e-xii^e siècles. On exige au contraire de l'enfant une retenue permanente : ne pas courir (sauf s'il est appelé par son père, sa mère ou un aîné), ne pas sauter, ne pas crier... Le seul substitut de gymnastique, ce sont les rites avec leurs salutations et leurs prosternations (ils mettent le sang

en mouvement et raffermissent les muscles, explique Wang Yangming). Sauf exceptions, on interdit même les jeux : « Ni dés, ni ballon, ni grillons en cage, ni cerfs-volants », dit Zhu Xi. Souvent mis en garde contre les paroles inconsidérées, source de malheurs, l'enfant doit prendre grand soin de ne pas se blesser ni de mettre sa vie en danger, car son corps est un don de ses parents. Prévoyance, circonspection, économie et propreté sont constamment recommandées.

Cette éducation répond à un idéal d'intégration sociale : l'enfant doit apprendre en actes tout d'abord, avant de s'élever à la compréhension des principes par la lecture et l'interprétation des Classiques, le respect des aînés, le dévouement aux parents et le sens de la réciprocité. Aussi les fautes de conduite sont-elles plus sévèrement punies que les fautes d'instruction. L'éducation a pour objet de faire barrage à l'égoïsme et de rendre plus faciles les relations humaines. La modestie est donc une des vertus les plus prisées : se vanter, c'est se nuire. Lü Kun critique le classement parfois adopté par certains maîtres d'après les résultats scolaires au lieu du classement par rang d'âge : la compétition développe l'orgueil, l'arrogance et la prétention (*aojiao*). Elle va donc à l'encontre du but recherché qui est la modestie et le respect des rites. On est à l'opposé de l'idéal du héros homérique et de cet esprit de compétition qui a marqué si profondément toutes nos traditions. Quand ils sont en âge de le faire, les enfants doivent noter leurs fautes, leurs oublis, leurs erreurs, examiner le soir ce qu'ils ont fait au cours de la journée. Le but consciemment poursuivi est une intériorisation des défenses : « Quand on a compris en réfléchissant sur les Classiques et en les assimilant parfaitement, écrit Zhu Xi, la justesse de leurs principes et qu'on est parvenu à exiger de soi-même une conformité obligatoire à ces principes, quel besoin aurait-on de règles et d'interdits ? »

La morale importe plus que l'acquisition des connaissances. Il ne s'agit pas d'apprendre à discourir et à argumenter (rhétorique et dialectique n'ont été vraiment cultivées en Chine qu'aux IV^e et III^e siècles avant notre ère), mais tout d'abord à se conduire suivant les rites et, plus tard, à gloser et à expliquer des textes et à rédiger.

Telle que la conçoivent les auteurs d'essais et de manuels, l'éducation des jeunes enfants ne doit surtout pas être livresque. Cependant, à cause de la difficulté et du rôle important de l'écriture, il est courant que les enfants commencent à en apprendre les caractères dès deux ou trois ans (on cite le cas d'un jeune prodige qui à deux ans s'amusait à tracer des caractères sur son ventre) et, à l'époque mandchoue et sans doute bien plus tôt, on recourait à des jeux éducatifs (carrés de bois portant les caractères du *Qianzi wen*, carrés de papier portant recto et verso des homophones...). Vers l'âge de sept ans, l'enfant devait savoir mille à deux mille caractères d'écriture. Rappelons à titre de comparaison qu'à l'époque hellénistique les enfants n'apprenaient leurs lettres qu'entre sept et dix ans.

Les auteurs insistent sur l'importance d'une lente et réelle maturation. Dès qu'il est en âge de les lire, l'enfant doit apprendre les Classiques sans hâte et par ordre, les méditer, s'en imprégner, les faire siens, être capable d'en appliquer les propos à lui-même. Sont opposés le simple apprentissage verbal et artificiel et la véritable formation morale ; ce qui est seulement pensé et conçu sans laisser de trace, et ce qui contribue à modifier la personnalité de l'enfant.

La lecture, sauf dans le cas de l'apprentissage par cœur des premières années, s'accompagne d'une analyse logique et stylistique : il faut apprendre à ponctuer au pinceau des textes qui se présentent de façon continue, distinguer les rythmes, les phrases, les paragraphes, résumer en quelques mots l'argument d'un paragraphe ou d'un chapitre, trouver le caractère le plus important (« l'œil ») de chaque phrase et de chaque paragraphe, gloser sur le sens et la prononciation des caractères, distinguer les tons égaux et obliques, distinguer les classes (*lei*) de mots. Dans son programme de lecture année par année (1335), Cheng Duanli propose le classement suivant : mots pleins (substantifs concrets), demi-pleins (substantifs abstraits), vides vivants (verbes de mouvement), vides morts (verbes d'état ou adjectifs), mots demi-vides (équivalents de nos prépositions), mots auxiliaires (particules grammaticales). C'est cette analyse qui tient lieu de grammaire dans une langue dépourvue de toute flexion. Un des exercices les plus longtemps pratiqués depuis les VII^e-VIII^e siècles consiste à apparier les mots de même classe et à composer ainsi des phrases parallèles (*shudui*), exercice qui développe le style et le sens logique, car il y a des associations possibles et d'autres qui ne le sont pas, et le raisonnement par analogie est l'un des plus importants de la logique chinoise. Mais on abordait là une autre étape de l'éducation.

II. *Textes politiques chinois du XVII^e siècle*

La question qui semble avoir été au centre de toutes les réflexions des penseurs chinois dont la génération a disparu aux environs de 1700 est celle des causes de la décadence qui a conduit aux soulèvements de la fin des Ming et à l'occupation successive de Pékin par Li Zicheng et par les armées sino-mandchoues en 1644. Cette préoccupation se retrouve en particulier chez celui qu'on considère souvent comme le fondateur de l'école des « études critiques » (*kaozheng xue*), savant éminent dans des domaines aussi divers que la géographie historique, l'épigraphie, la phonétique historique et l'histoire des institutions. Les notes du *Rizhi lu* (1^{re} édition de 1670, édition revue et augmentée de 1695) que Gu Yanwu (1613-1682) a complétées et remaniées à plusieurs reprises sont d'autant plus précieuses pour l'histoire du système politique chinois qu'elles s'appuient sur une extraordinaire érudition. Celles qui ont fait l'objet du séminaire portaient sur l'administration locale et les normes qui réglaient la carrière des agents de l'Etat.

Gu Yanwu met en cause, d'une façon générale, la centralisation excessive qui s'est instaurée à partir des Song : c'est alors, dit-il, qu' « on eut recours non plus aux hommes, mais aux lois ; non plus aux fonctionnaires de la hiérarchie impériale (*guan*), mais aux auxiliaires locaux de l'administration (*li*) ». Et il cite à ce propos des textes admirables de Ye Shi (1151-1223). A la sous-administration dramatique de son époque, Gu oppose le système de contrôle et de gestion de la population par elle-même, grâce à des responsables choisis dans son sein, qui assurait sous les Qin et sous les Han un encadrement extrêmement dense et allégeait d'autant la tâche de l'administration préfectorale. Il y aurait pour lui comme une loi générale qui voudrait que la prospérité d'une époque soit liée au grand nombre des petits cadres et son déclin à la multiplication des hauts fonctionnaires. Le système ancien permettait de mettre les hommes à l'épreuve et constituait comme un vivier d'où l'Etat tirait parfois ses meilleurs agents. Il aurait été aboli, selon Gu, sous les Sui, à la fin du vi^e siècle. On s'est efforcé sous les Ming de remettre en vigueur ce type d'encadrement de la population par des responsables locaux, mais en vain : les *xiangguan* ou « fonctionnaires » communaux étaient choisis parmi les auxiliaires de l'administration préfectorale, gens prêts à abuser de leur pouvoir et à pressurer la population.

Un thème qui revient souvent dans les notes de Gu Yanwu est celui de la prolifération abusive de la réglementation. Les lois ne gênent que les gens de bien et les hommes de valeur : elles sont source de profit pour les coquins qui savent les tourner. Gu Yanwu cite la célèbre formule de Zichan, ministre de Zheng au vi^e siècle avant notre ère : « Quand un royaume va à sa perte, la réglementation s'y multiplie ». Sur l'impuissance des fonctionnaires de l'administration préfectorale, soumis à une pluralité de contrôles, sur le caractère routinier et quasi irréel de leur gestion, alourdie par une multitude d'obligations et de règles formalistes et minutieuses, on a rappelé l'excellente étude de Michel Cartier, *Une réforme locale au XVI^e siècle : Hai Rui à Chun'an, 1558-1562* (1973), qui apporte compléments et confirmation aux propos de Gu Yanwu. Certains textes de Tang Zhen (1630-1704) ont mérité aussi d'être cités, à propos de la substitution de l'écrit à l'action dans l'administration chinoise de son époque : un des effets de la bureaucratie est de faire écran au réel.

Ce sont aussi des critères purement formels qui règlent la carrière des fonctionnaires impériaux, de sorte que les incapables et les prévaricateurs restent en poste et avancent à l'ancienneté, alors que sont écartés des hommes intègres et de talent parce qu' « ils ne répondent pas aux normes » (*bu ying ge*).

Mais cette manie de la légifération a eu des conséquences tout aussi graves au niveau de l'administration préfectorale des *xian* et des *zhou* : seuls capables de se repérer dans le maquis de la réglementation, les auxi-

liaires de recrutement local sont devenus les véritables détenteurs du pouvoir, profitant de leur autorité pour se livrer à des exactions et tenant les fonctionnaires de la hiérarchie impériale à leur merci. Alors que l'hérédité des charges qui caractérisait l'ancien système féodal a été abolie par les Qin, remarque Gu, les auxiliaires de l'administration ont restauré ce système à leur profit : les charges passent chez eux de père en fils ou d'aîné à cadet. Hostile au principe qui impose de nommer les fonctionnaires impériaux dans d'autres régions que leur région d'origine et de les muter au bout de trois ans environ, Gu Yanwu estime au contraire qu'un des remèdes les plus efficaces aux abus de la réglementation et à l'excès de pouvoir des auxiliaires de l'administration serait de nommer les fonctionnaires dans leur région d'origine et de les y maintenir le plus longtemps possible.

Ces textes montrent combien l'histoire comparée des systèmes politiques pourrait tirer profit des données chinoises : elles traduisent une riche et longue expérience.

J. G.

PUBLICATIONS

« La société chinoise à la fin des Ming », dans *Une rencontre de l'Occident et de la Chine : Matteo Ricci*, Centre Sèvres, Paris, 1983, p. 33-43.

La vita quotidiana in Cina alla vigilia dell'invasione mongola, Biblioteca universale Rizzoli, Milan, 1983, 296 p.

« Gli ambienti intellettuali cinesi all'epoca del Ricci », *Atti del primo convegno internazionale di studi ricciani*, Macerata, 1984, p. 101-120.

AUTRES ACTIVITÉS

Administration des Instituts d'Asie du Collège de France.

Co-direction de la revue internationale de sinologie *T'oung Pao*.

Direction du *Hôbôgirin*, dictionnaire encyclopédique du bouddhisme d'après les sources chinoises et japonaises.

Communication à l'Institut collégial européen (Loches, juillet 1983).

Conférence à l'Université de Paris VIII (mars 1983).

Conférence à l'Université de Genève (mai 1983).